



Violences urbaines à Nantes suite à la mort d'un délinquant

Rappel des faits par le Procureur de la République : « hier soir aux environs de 22 h dans le quartier de Breil, des policiers ont procédé à un contrôle de police. Le conducteur ayant donné une fausse identité, ils ont décidé de l'emmener au poste mais ce dernier a fait marche arrière dans une démarche de fuite. Un policier a tiré un coup de feu et un seul pour tenter de l'arrêter. »

Quelques précisions la victime, Aboubakar F., était originaire de Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise). Connu des services de police, notamment pour des faits de vols, le jeune homme faisait l'objet d'une fiche de recherche en date du 15 juin 2017 pour l'exécution d'un mandat d'arrêt dans le cadre d'une procédure pour vol en bande organisée et recel, avec instruction de procéder à l'interpellation de l'intéressé.

Saluons la réaction du Ministre de l'Intérieur, qui « condamne avec la plus grande fermeté les violences et les inacceptables dégradations commises la nuit dernière dans plusieurs quartiers nantais. » Le problème c'est que Monsieur COLLOMB condamne toujours fermement, mais derrière rien, si ce n'est des statistiques officielles qui sont formelles : la délinquance baisse. De plus, il parle du « décès d'un automobiliste suite à un contrôle de police. » Très politiquement correct, alors qu'il s'agit de la mort d'un délinquant qui a tenté d'écraser un policier pour prendre la fuite, car cela faisant plus d'un an qu'il devait être en prison.

Monsieur le Président de la République est tout de suite venu au soutien de nos collègues et va les recevoir à l'Elysée... en fait non depuis le Nigéria il a déclaré qu'un « Président de la République n'est pas là pour écumer les choses mais pour agir sur le long terme. »

Les enquêteurs sont entrain de récupérer sur les réseaux sociaux tous les documents visuels utiles pour définir le positionnement de toutes les personnes présentes... parce que les caméras piétons promises depuis des années et dont les policiers sont demandeurs, ne sont toujours pas achetée... Heureusement la Police de Sécurité du Quotidien va déployer 10 000 caméras piétons pour les policiers et gendarmes d'ici 2019. Un grand nombre, mais seulement 5% des effectifs seront équipés au final... Même dans le « nouveau monde », la modernité n'arrive pas vite et on aura toujours autant de mal à prouver la réalité de nos interventions. Soulignons que le rapport du Sénat sur l'état des forces de sécurité intérieure demande ces caméras dans sa proposition 32.

Concernant le cadre légal deux possibilités :

- La légitime défense 122-5 du Code Pénal : un policier est menacé de mort par une arme par destination, un véhicule, idée renforcée que l'individu est un délinquant faisant l'objet d'un mandat d'arrêt. Il y a donc une riposte simultanée et proportionnée.
- Application de l'article 435-1 du Code de la Sécurité Intérieure : *« les agents de la police peuvent (...) faire usage de leurs armes en cas d'absolue nécessité et de manière strictement proportionnée (...) lorsqu'ils ne peuvent immobiliser, autrement que par l'usage des armes, des véhicules (...) dont les conducteurs n'obtempèrent pas à l'ordre d'arrêt et dont les occupants sont susceptibles de perpétrer, dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui. »*

L'enquête déterminera si l'un ces deux cadres légaux est respecté, ce qui aurait pu fait rapidement si des caméras piétons avaient été fournies aux policiers. A noter que ces deux textes sont flous, ce qui est dangereux à la fois pour les policiers et la population.

Pour la partie administrative l'IGPN est saisie, alors même que, ni les délinquants, ni les policiers n'ont confiance dans cette institution aux enquêtes opaques et contraire au [Code Européen d'Ethique de Police Européen](#) (signé par la France en 2001), qui précise entre autre que *« la police doit être responsable devant l'Etat, les citoyens et leurs représentants. Elle doit faire l'objet d'un contrôle externe efficace. »*

D'ailleurs, l'IGPN a rendu un rapport sur le nombre de tués par la Police Nationale au cours de cette année pour que la population puisse connaître l'action de sa police en toute transparence, mais cette « comptabilité » ne va qu'alimenter la propagande des associations comme « urgence notre police assassine ».

Comme l'a déclaré la patronne de l'IGPN, *« c'est un projet où on va simplement comptabiliser, ce n'est pas un projet où on va séparer ce qui est légitime et ce qui n'est pas légitime »*.

Aucun rôle pédagogique pour expliquer pourquoi il y a eu usage légitime de la force et toujours un « flou artistique » entretenu volontairement pour que le nombre réel de « bavures policières » reste du domaine du fantasme et non de la réalité objective.

Pour le moment deux versions s'affrontent :

- Celle des « amis » d'un délinquant ;
- Celle de policiers en missions assermentés.

Jusqu'à preuve du contraire, il y a une version qui plus de crédibilité d'un point de vue juridique.

Courage à nos collègues, qui vont devoir gérer les émeutes à Nantes.

« Il y a ce que les gens ont envie d'entendre, ce que les gens ont envie de croire et puis seulement après il y a la vérité » proverbe